

*CLAUDEL (Unité sécurisée de
protection sociale)
065/418453
Sylvie DESTRYKER 065/418454
Infirmier Chargé de l'Accueil et des
Etudiants
Peter SCHELFAUT 065/41 87 32*

La loi du 5 mai 2014 relative à l'internement

Depuis le 1^{er} octobre 2016, la loi relative à l'internement est entrée en application.

L'internement est une mesure de sûreté (et non une peine) destinée à la fois à protéger la société et à faire en sorte que soient dispensés les soins nécessaires au patient. Ces soins doivent permettre de le réinsérer le mieux possible dans la société.

Durant l'internement, il peut bénéficier des certaines modalités (permission de sortie, congé,...) qui sont accordées par la Chambre de Protection Sociale.

La Chambre de Protection Sociale (CPS) est une chambre du tribunal de l'application des peines (TAP) exclusivement compétente pour les affaires d'internement. La CPS est composée d'un juge, d'un assesseur spécialisé en réinsertion sociale et d'un assesseur spécialisé en psychologie clinique. La CPS décide des modalités de l'internement entre autre le placement/transfèrement, les permissions de sorties, les congés, la libération à l'essai,...

Si la CPS octroie l'une de ces modalités, l'interné devra respecter des conditions générales et dans certains cas des conditions individualisées.

En cas d'incident durant l'une de ces modalités, celle-ci pourra être suspendue, révoquée (annulée) ou révisée (modifiée) par la CPS.

L'interné l'est pour une durée indéterminée, ce qui signifie qu'il n'y a pas de date de fin connue à l'admission.

Le CHP Chêne aux haies a été désigné établissement de placement dans le cadre de cette loi et le pavillon Camille Claudel est ainsi dénommé Unité Sécurisée de Protection Sociale (USPS)



Présentation de l'unité:

Infirmière chef de services : Martine DRAIZE

Infirmière en chef : Sylvie DESTRYKER

Infirmière en chef adjointe : Annick BASSO

Infirmiers relais des stagiaires : Coralie COQUELET et Fatima FAROUNI

Nombre de lits : 30

Nombre de chambres individuelles : 32

Présentation de l'unité: (suite)

- L'étage 0 ou rez-de-chaussée comprend :
 - 14 chambres dont 3 pour anti-vandalisme (Chambre 14,13 et 12) dont une chambre d'admission (Chambre 14)
 - 2 chambres d'isolement avec SAS
 - 1 salle de bain commune avec baignoire PMR
 - 1 salle de repas avec cuisine intégrée
 - 1 bureau pour les avocats et certaines visites
 - 1 salle de visite encadrée mère- enfant
 - 1 salle Visites Hors Surveillance pour couple
 - 1 salon communautaire
 - 1 fumoir avec balcon
 - Pour les membres du personnel, il y a le poste central de surveillance, une salle de soins jumelée avec la pharmacie, un bureau pour les psychologues, une salle de repos du personnel, le bureau du psychiatre et celui de l'infirmière en chef

- L'étage -1 ou Autonome comprend :
 - 18 chambres dont 13 avec balcon
 - 1 salon communautaire
 - 1 jardin interne avec possibilité de fumer
 - 1 salle de bain commune avec baignoire « bien-être »
 - 1 salle d'ergothérapie
 - 3 salles de kinésithérapie (relaxation, massage, salle de sport)
 - 1 bureau polyvalent
 - 1 cuisine ergo- thérapeutique
- 1 salle de réunion/discussion
- L'étage – 2 comprend :
 - 1 vestiaire femme et 1 vestiaire homme
 - 1 réserve pour le matériel d'entretien
 - 1 réserve pour le matériel nursing
 - 1 réserve de vêtements pour les patientes
 - 1 réserve de linge propre (litterie)
 - 1 local d'évacuation du circuit sale (sas)
 - 1 local d'accueil du circuit propre (sas)
 - 1 garde meuble pour les patientes
 - 1 salle d'archives
 - 1 garde-meuble pour les patients

Chaque chambre de patiente est équipée d'une armoire, d'une table de chevet ainsi qu'un bureau avec chaise et une étagère sauf pour les chambres anti-vandalismes.

De plus les chambres 5 et 6 sont dites médicalisées. (accès PMR)



Missions et objectifs de l'unité :

La mission de l'équipe de l'unité Claudel est de « réinsérer dans la société les patientes internées, en analysant et en soutenant de manière pluridisciplinaire le développement de leurs compétences tout en collaborant avec le Réseau extérieur et la Justice »

Le pavillon prend en charge des patientes ayant commis des délits mais reconnues irresponsables de leurs actes dû à leur pathologie psychiatrique.

Il existe trois statuts au sein du pavillon :

- *prévenue* (index 98) : patientes en attente de jugement mais ne pouvant rester en prison ou une structure n'étant pas adaptée à sa pathologie
- *internée* : (index 98) : patientes jugées irresponsable de ses actes et nécessitant une prise en charge particulière en soins psychiatriques
- *libérée* : (index 37 ou 38) : patiente étant libérée par la commission de défense sociale
- plus rarement des condamnées en décompensation

Il est possible qu'une patiente soit libérée à l'essai avec l'obligation de revenir de jour dans le pavillon sur demande de la CDS (index 41 ou 42).



Pathologies soignées dans l'unité/ type de patientèle :

- Attitude antisociale
- Psychose paranoïde ,...
- Retard mental léger ou modéré
- Troubles du comportement et de la personnalité
- Borderline
- Schizophrénie : personnalité déstructurée
- Addictions simple ou multiples : Exogénose, toxicomanie
- Etat dépressif

L'USPS accueille uniquement une patientèle féminine, de plus de 18 ans et peu importe la catégorie socioprofessionnelle de celle-ci.

Comme types de délits rencontrés, les principaux sont :

- Homicide volontaire ou non
- Incendiaire
- Violences physiques volontaires ou non
- Harcèlement
- Mœurs



Principales techniques de soins utilisées dans l'unité :

- Intramusculaires (Attention : les IM MAINTENA sont employées par le personnel, pas par les stagiaires)
- Pansements divers et soins dermato
- Prise de paramètres
- Glycémie capillaire + insulinothérapie



Déroulement d'une journée – type dans l'unité :

Pause	Heure	Événement	Place de l'élève	Remarque
MATIN	6h30 à 7h00	Remise	Ecoute	Présence souhaitée
		Relever les soins		
	7h00 à 8h00	Lever Douches/bains	Participation	Respect de la répartition des tâches par étage
	8h00 à jeun 8h15 étage 1 8h30 étage 0	Distribution médicaments	Participation	Pour les 3ièmes années uniquement
	8h30	Déjeuner	Participation	
	9h00 9h30 10h00	Remise au psychiatre Distribution parfums etc Tour du service	Participation	Surveillance des patientes
	10h00-10h30	Soins	Participation	Selon vos expériences
	10h30	B-doc	Assistance	
	12h15 étage -1 12h30 étage 0	Distribution médicaments	Participation	Pour les 3ièmes années uniquement
	12h30	Dîner	Participation	
APRES-MIDI	13h00-13h30 14h00	Pause repas Tour	Participation	Au restaurant du CHP Vérification des portes
	14h00-14h30	Remise	Ecoute	
	15h00-16h00	Rangement linge		
	16h00 16h00-16h30	Tour Collation	Participation Participation	Surveillance des patientes
	17h15 étage -1 7h30 étage 0	Distribution médicaments	Participation	Pour les 3ièmes années uniquement
	18h00	Souper	Participation	
	18h30-18h45 19h00	GSM Soins et tour	Assistance	
NUIT	20h30-21h00	Remise		



La patiente peut recevoir de la visite

- Les samedis de 14h00 à 16h00
- Les dimanches de 14h00 à 16h00
- Les lundis de 14h00 à 16h00
- Les jours fériés de 14h00 à 16h00

Les agents de gardiennage sont généralement dans l'unité lors des visites



Accueil des stagiaires dans l'unité :

1) Votre accueil

Dès votre arrivée dans l'unité, un membre du personnel vous accueillera pour vous donner un maximum d'information sur l'unité. Celui-ci vous permettra de vous intégrer plus facilement dans son fonctionnement. Dès lors, vous serez présentés à la patientèle, et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire. Vous aurez l'occasion de visiter l'unité.

Cependant, lors de votre arrivée les praticiens en art infirmier sont peut-être occupés dans des activités thérapeutiques. Dès qu'ils sont disponibles, ils vous accorderont du temps. En attendant, ils vous proposent de lire cette brochure et les autres documents que vous pouvez trouver dans ce classeur à savoir :

- Une présentation détaillée de l'unité Claudel
- Un exemplaire vierge de la fiche « activité »
- Des documents de votre école :
 - o Helha : votre horaire, votre évaluation et le référentiel.
 - o Ave Maria : des consignes de l'école
- Des réflexions concernant l'entretien de soutien
- La technique des injections intramusculaires
- D'autres techniques de soin
- Un lexique pour vous familiariser avec notre langage professionnel (médico-légal)
-

Il est rare qu'un stagiaire se retrouve seul comme étudiant dans l'unité. Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter la liste de vos collègues stagiaires.

Lors de son accueil, l'icane vous a donné une information concernant la **distance thérapeutique**. Renseignez-vous auprès du personnel pour voir s'ils n'ont pas une consigne complémentaire à vous donner.

La particularité du fonctionnement de l'unité ou de sa patientèle vous demande d'avoir quelques **prérequis** au début de votre stage:

- Savoir expliquer la définition de la notion « Protection Sociale » et la différencier de la « Mise sous protection ».
- Avoir des notions de la mise en pratique de la législation de l'internement.
- Pour les stagiaires d'Ave Maria
 - o Savoir définir l'approche cognitivo-comportementale
 - o Savoir définir les neuroleptiques et savoir citer quelques effets secondaires
- Savoir citer quelques symptômes négatifs et positifs de la schizophrénie.

Accueil des stagiaires dans l'unité (suite)

2) L'organisation du travail quotidien des stagiaires....

Un document décrit quel travail l'unité attend de vous quotidiennement. Cette grille de l'organisation du travail quotidien s'appelle «feuille hebdomadaire de répartition des soins en nursing intégré». Votre nom y figurera. Vous pouvez consulter ce planning.



Règles spécifiques de l'unité pour les stagiaires :

3) Diverses consignes :

- **IMPORTANT** : Pour vous permettre de circuler librement dans l'unité, vous disposez d'un **badge** personnel. Celui-ci se trouve à l'accueil du CHP. A votre arrivée quotidienne vous pouvez le récupérer. Vous devez le remettre au même endroit à la fin de votre journée de travail. N'oubliez pas de signer le registre quand vous avez pris le badge. En cas de perte du badge, vous êtes obligé de le signaler directement à l'accueil !! (+ procédure interne)
- Il vous est demandé de porter l'**uniforme complet**. Munissez-vous d'un cadenas pour le vestiaire. Vous disposez également d'un trousseau de clé numéroté, ne pas oublier de le remettre avant de quitter chaque jour l'unité et de consigner cela dans la farde à votre disposition.
- En **vouvoyant** les patientes, il vous sera plus facile de gérer votre distance thérapeutique.
- Faites preuve de **curiosité professionnelle**. Si vous ne comprenez pas un évènement (par exemple une décision/attitude de l'équipe) demandez une explication en dehors de la présence de la patiente.
- L'équipe vous demande de respecter son projet médico-légal.
 - o En cas d'interventions urgentes (Maîtrise d'un accès de violence dans le chef des patientes, mise sous contention d'une patiente...) respectez immédiatement les consignes de l'équipe et posez vos questions après.
 - o Si une patiente vous demande quelque chose qui vous semble exceptionnel, n'y accédez pas promptement mais demandez d'abord à l'équipe si vous pouvez y répondre.
- L'équipe attend une bonne **cohésion entre les stagiaires** : assumer vos tâches et vos responsabilités ensemble en équipe.
- **Repas** : Au matin vous avez la possibilité de faire une pause de 10 min dans le local du personnel. Veuillez respecter le temps de pause. Prévoyez vos propres aliments et respectez ceux de vos collègues qui se trouvent dans le frigo. Pour le midi, vous avez une pause de 30 min au restaurant du CHP.
- Vous pouvez effectuer les petits soins ou d'autres actes techniques en fonction de vos acquis mais sous la supervision directe d'un praticien en art infirmier.